



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES  
HAUTS-DE-SEINE**

**N° Spécial**

**15 mai 2024**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DSDEN 92 du 15 mai 2024**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DES HAUTS-DE-SEINE</b>	<b>Page</b>
DSDEN/SDJES n°2024-014	06.05.2024	Arrêté portant homologation de l'enceinte sportive et culturelle Camille MUFFAT à Clichy-la- Garenne	3

**DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DES  
HAUTS-DE-SEINE**

**Arrêté DSDEN-SDJES n°2024-014 portant homologation de l'enceinte sportive et  
culturelle Camille MUFFAT à Clichy-la-Garenne**

**Le Préfet des Hauts-de-Seine  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L111-8-3 et R123-46 ;

**Vu** le code du sport et notamment les articles L312-5 à L312-17 ;

**Vu** le décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de monsieur Laurent HOTTIAUX en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté préfectoral modifié cabinet/DS/SIDPC n°672 du 04 août 2022 créant des sous-commissions au sein de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et fixant leurs compositions et leurs compétences ;

**Vu** la demande d'homologation du complexe sportif et culturel de Clichy-la-Garenne par le maire en date du 16 janvier 2024 ;

**Vu** l'avis favorable de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur en sa séance du 22 avril 2024 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

L'enceinte sportive et culturelle de Clichy-la-Garenne dénommée Camille Muffat située 6 rue Paul Dupont à Clichy-la-Garenne (92110) est homologuée. Elle comprend :

Un bâtiment de forme rectangulaire (R+6/R-1), notamment destiné aux disciplines handisports, distribué de la manière suivante :

- pour les niveaux de la grande salle omnisport de 1 913 m<sup>2</sup>, d'une hauteur sous plafond de 14,5 mètres :
  - au 6e étage : un gril, un local « gradateur », un local « régie type X », un vide technique et 2 locaux techniques ;
  - au 5e étage : une tribune, 2 locaux d'attente (AS4) et un local technique ;
  - au 4e étage : 4 tribunes, 2 locaux d'attente (AS4), un espace polyvalent de 138 m<sup>2</sup>, une buvette et sa réserve, une réserve « matériel », un local « ménage » et 404 m<sup>2</sup> de terrasse accessible ;

- au 3e étage : le plateau omnisport de 1 272 m<sup>2</sup>, 3 tribunes télescopiques, 3 locaux d'attente (AS4), 3 buvettes et leur réserve, un garage pour les engins de manutention électriques de la grande salle, une réserve « matériel et mobilier sportif », une salle de musculation, une infirmerie, un local antidopage, des bureaux, des vestiaires, une loge des artistes, 2 réserves « matériel » et un local technique pour l'amenée d'air de la grande salle ;

- au 2e étage :

- des vides sur des locaux du 1er étage, dont la salle omnisport, le dojo et la salle de danse ;

- des vides sur des locaux du RDC dont la salle « escalade/dojo » et le « hall/café » ;

- des locaux inaccessibles au public composés de bureaux, d'une salle de réunion, d'un local « onduleur et serveur », de locaux « CTA », de 2 réserves « matériel et mobilier sportif », d'une réserve « espace polyvalent » et d'une réserve « matériel » ;

- au 1er étage : des vides, une salle omnisport de 630 m<sup>2</sup>, un dojo de 133 m<sup>2</sup> ouvert sur un espace sportif de 151 m<sup>2</sup>, une salle de danse, des vestiaires, 2 locaux d'attente (AS4), 3 bureaux des clubs sportifs et 5 réserves ;

- au RDC :

- un « hall/café » de 291 m<sup>2</sup> disposant d'une zone de restauration assise de 29 m<sup>2</sup> et d'une billetterie, le poste central de sécurité, une salle « escalade/dojo » de 210 m<sup>2</sup>, le vestiaire du public, un bar ouvert sur le hall, un local de préparation « snacking », les locaux du personnel dont des bureaux, une salle de repos et des vestiaires, ainsi que des locaux techniques (TGBT, transformateur, poste de livraison, source centrale, GE, télécom, CPCU, désenfumage parking) ;

- un parc de stationnement largement ventilé de 18 places, accessible aux poids lourds ;

- un parc de stationnement de 6 places, destiné au personnel ;

- au sous-sol : un parc de stationnement de 94 places comprenant 3 stations de charge de respectivement 4, 6 et 9 emplacements.

## **ARTICLE 2**

L'effectif total du centre sportif est de 2782 personnes.

## **ARTICLE 3**

L'effectif maximal des spectateurs assis est défini ainsi qu'il suit :

a) Configuration type HANDBALL et FUTSAL

Effectif total 1157

- 1117 places en gradins
  - R+5 : 180 places
  - R+4 : 741 places
  - R+3 : 196 places
- 40 places pour les personnes en situation de handicap
  - R+5 : 12 places
  - R+4 : 24 places
  - R+3 : 4 places

b) Configuration type VOLLEY BALL et BASKET BALL

Effectif total 1273

- 1229 places en gradins  
R+5 : 180 places  
R+4 : 741 places  
R+3 : 308 places
- 44 places pour les personnes en situation de handicap  
R+5 : 12 places  
R+4 : 24 places  
R+3 : 8 places

c) Configuration ARTS MARTIAUX  
Effectif total 1349

- 1229 places en gradins  
R+5 : 180 places  
R+4 : 741 places  
R+3 : 308 places
- 68 places en parterre R+3 (côté Nord)
- 52 places pour les personnes en situation de handicap  
R+5 : 12 places  
R+4 : 24 places  
R+3 : 16 places

d) Configuration BOXE  
Effectif total 2304

- 1229 places en gradins  
R+5 : 180 places  
R+4 : 741 places  
R+3 : 308 places
- 1009 places en parterre R+3 (côté Nord : 34, côté Sud : 280, côté Ouest : 347 et côté Est : 348)
- 66 places pour les personnes en situation de handicap  
R+5 : 12 places  
R+4 : 24 places  
R+3 : 30 places

#### **ARTICLE 4**

Aucune place debout n'est autorisée dans les tribunes et hors tribunes pour les spectateurs.

#### **ARTICLE 5**

L'avis d'homologation est affiché près de l'entrée principale de l'enceinte sportive par le propriétaire de l'enceinte sportive.

#### **ARTICLE 6**

Un registre d'homologation est tenu à jour sous la responsabilité du propriétaire de l'enceinte sportive ou de l'exploitant de l'enceinte sportive.

#### **ARTICLE 7**

Le préfet des Hauts-de-Seine, le directeur académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine, le chef du service interministériel de défense et de protection civile, le directeur territorial de la sécurité de proximité, le directeur régional et interdépartemental de l'équipement, de l'aménagement et du transport en Ile de France, le général commandant la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, le maire de Clichy-la-Garenne, sont chargés,

chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 6 mai 2024

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, directeur de cabinet,  
Signé  
François ROSA

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

## PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Secrétariat général  
Secrétariat général aux affaires départementales

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>